

*Impôt sur le revenu*

chaque année aux provinces dont l'assiette fiscale est insuffisante pour fournir les fonds nécessaires au développement et donner un niveau de services acceptable aux populations. A notre ministère, monsieur le président, nous faisons un peu plus, nous ajoutons à cette assiette fiscale par les dépenses que nous consentons aux provinces pour leur développement.

● (1612)

Nous intervenons aussi unilatéralement afin de favoriser les entreprises industrielles. Nous soutenons les entreprises qui sont en difficulté de temps à autre. Nous avons fourni des fonds, nous avons garanti des prêts. Monsieur le président, je pense que je vous vois sourire car vous savez ce à quoi je fais allusion. Tout dernièrement encore, malheureusement parce qu'une situation difficile s'est créée dans un certain endroit de la province de Québec, il nous a été possible, en collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, de nous joindre à des industriels qui ont voulu prendre la relève et assumer le risque. Ainsi on a conservé des emplois, et nous sommes assurés qu'il y aura peut-être une addition substantielle d'emplois dans le cas auquel je fais allusion dans la ville de Valleyfield. Il ne s'agit pas là d'un cas unique. Il y en a eu plusieurs autres, monsieur le président, et mes collègues le savent également.

Évidemment, on ne fait pas suffisamment de publicité, me dira-t-on. On devrait le répéter plus fréquemment. On devrait peut-être émettre toutes les semaines des communiqués de presse afin de dire ce qu'on a fait. Mais peut-être que nous ne sommes pas ce genre de personnes, car nous nous contentons de faire le travail qui est le nôtre, le mieux possible, avec l'espoir que la population qui est consciente des efforts qui sont faits saura le reconnaître et je suis certain que c'est ce qu'elle fait d'ailleurs.

Monsieur l'Orateur, comme je le disais, nous intervenons avec les provinces dans le cas des ententes relatives au développement. Au cours des derniers trois ans nous avons signé plus de 80 ententes auxiliaires qui mettent en cause des engagements de plus de 2 milliards de dollars. Il est quand même assez intéressant de constater qu'il s'agit d'un ministère fédéral qui, sans faire trop de bruit, négocie régulièrement avec les dix provinces du pays. Il est certain qu'il existe des tensions, que l'on argumente chaudement, qu'il y a des désaccords. Mais, monsieur le président, les 80 ententes que nous avons signées sont une preuve éloquente que le système de négociation et de consultation fonctionne, est efficace et produit des résultats. Nous avons signé des ententes avec les dix provinces: la province de Québec, la Colombie-Britannique, Terre-Neuve, l'Ontario et toutes les autres. Nous négocions régulièrement avec elles. Cela est un effort sincère de collaboration. Il est certain que nous ne pouvons pas répondre à tous les espoirs. Il est certain qu'on ne peut dire oui à toutes les propositions. C'est une question de priorité, il faut choisir parmi les propositions, il faut tenter d'améliorer ce qui se passe, et on le fait régulièrement.

Il est évident que la question finale repose entre les mains du gouvernement provincial en cause, parce qu'il a juridiction sur les ressources et sur le territoire, bref, dans la plupart des domaines où nous voulons nous joindre aux provinces. Monsieur le président, cela me fait penser à un article qu'on a porté à mon attention, relativement à un ministère provincial du Québec. On peut bien le nommer, car son nom est cité. Voici:

[M. Lessard.]

Le ministre du Québec Claude Morin prétendrait que le ministère de l'Expansion économique régionale est anticonstitutionnel. Il ne devrait pas exister parce qu'il agit justement dans le champ des juridictions provinciales.

Il veut probablement laisser entendre qu'on devrait accroître encore nos transferts de paiements vers les provinces. Remarquons-bien, monsieur le président, qu'il n'est pas le seul qui a fait cette suggestion. J'ai entendu, il y a quelque temps, des propositions à l'effet qu'on devrait transférer l'équivalent de ce qui est dépensé par le ministère aux provinces et leur laisser le libre choix de dépenser cet argent comme bon leur semble.

J'ai examiné cette proposition et je me suis attardé à analyser ses effets. J'ai vu ce qu'on faisait au gouvernement fédéral sur le plan de l'assiette fiscale et quel transfert nous faisons à l'intention des provinces. On se rend compte qu'on a transféré aux provinces, dans deux programmes, dans le cadre des programmes à frais partagés, pour l'année 1976-1977, la somme de 4 milliards 506 millions de dollars, et je parle bien de l'année 1976-1977.

Les transferts fiscaux ont été de l'ordre de 3,216 millions de dollars, ce qui veut dire qu'il y a eu, en fait, de la part du gouvernement fédéral un transfert aux provinces, avec deux ou trois petits programmes, de l'ordre de 8,130 millions de dollars. Je ne crois pas que ce soient 500 millions répartis entre les provinces qui feraient un grand changement, parce qu'ils disparaîtraient dans le tout comme disparaissent actuellement dans la très vaste majorité des cas les sommes que nous transférons aux provinces. Et le gouvernement fédéral est quand même accusé de ne rien faire pour développer l'économie des provinces. C'est à se demander si nous sommes responsables réellement à 100 p. 100 du développement économique de chaque province, si nous ne devrions pas revoir ces programmes de transfert parce que, après tout, si nous leur transférons toutes ces sommes, c'est justement pour qu'elles les dépensent pour le développement de leur économie, pour qu'elles renforcent leur structure, et je ne crois pas que le fait qu'un ministère allouerait ces montants directement aux provinces résoudrait les problèmes. Non, monsieur le président, je suis convaincu qu'on continuerait à blâmer Ottawa de son manque d'action, de son manque d'intervention, de son manque d'intérêt. C'est pourquoi le ministère existe et va continuer d'exister, et je crois qu'on devrait accroître substantiellement son champ d'action de façon que si on doit être blâmé, comme on l'est à la Chambre et à l'extérieur de la Chambre également, si on doit être tenu responsable de certaines inégalités dans les régions et dans les provinces, au moins qu'on ait le champ d'action pour intervenir, parce que ce champ d'action n'est pas aussi large qu'on pourrait le souhaiter.

Ceci dit, je crois que je vais terminer en faisant état de certains succès, de certaines situations parce que je me rends compte que mon temps de parole est déjà presque écoulé. C'est pourquoi au cours des dernières semaines, des derniers mois, le ministère, face à certaines situations à caractère économique comme le chômage, a accru ses interventions. C'est pourquoi dans le cas de la province de Québec, et je voudrais attirer l'attention de mes collègues là-dessus parce que de temps à autre il y a des critiques à ce sujet-là, face à un accroissement du chômage dans la province de Québec, et en particulier dans le secteur de Montréal, un accroissement de l'ordre de 50 p. 100 sur 12 mois, c'est face à cette situation que le ministère a